

Dettes... mais de quoi parle-t-on ?

« Qui paie ses dettes s'enrichit », payer ses dettes pour ne pas les laisser aux enfants... Le gouvernement et L'Union européenne parlent-ils de ces dettes-là, celles du citoyen dans cette relation simple entre salarié emprunteur et banquier usurier ? Non, et c'est sur ce jeu de mots que repose la manipulation en cours. Comme celui consistant à nous faire croire que c'est nous qui allons payer la dette des Grecs ! **Décryptage.**

De quelle dette parle-t-on s'agissant de la Grèce ou de la France ?

La dette dont on parle pour l'ensemble de l'économie tant nationale qu'européenne peut se définir ainsi :
« Un mécanisme de transfert des richesses créées par les travailleurs et les petits producteurs en faveur du Capital. L'endettement d'un pays est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique. » Il s'agit de la prise du pouvoir de la finance, des banquiers et des fonds spéculateurs. Par quel moyen ? Par la dette ! **59% de la dette publique française proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs.**

La dette est le mécanisme infernal au cœur du système

1 L'Etat français - comme la Grèce et l'Union européenne - emprunte pour ses dépenses quotidiennes aux banques et organismes financiers privés. Il n'en a pas toujours été ainsi. Mais depuis la fin des années 70, les lois françaises puis les traités européens ont orienté et le budget de l'Etat et l'économie vers l'emprunt privé, donc vers la dette. Pourquoi ? Le boom industriel d'après guerre s'essouffant, l'investissement productif jugé insuffisamment rentable a été remplacé par le crédit. Le gain spéculatif a pris le pas sur le profit industriel. Les industriels, eux, ferment les usines, les délocalisent et se transforment en opérateurs financiers. Les partis qui se sont succédé au pouvoir ont tous pratiqué cette politique.

2 Vivre à crédit, ça tient quand le marché financier est stable. Mais voilà la catastrophe des Subprimes et ses suites, une vaste opération mondiale qui avait transformé les avoirs immobiliers en actifs financiers. Toutes les banques françaises ont plongé. La structure financière a capoté tout entière. Les banques se sont tournées, toutes et dans tous les pays, vers l'Etat pour renflouer leurs dettes. Et l'Etat présente la facture aux contribuables. **La dette, c'est d'abord le coût du sauvetage des banques et du système financier.** L'Etat a transformé la dette privée des banques en dette publique. Il a socialisé les pertes mais les profits restent privés.

3 Le tournant vers le crédit s'est accompagné, au nom de la compétitivité, vers une course à la baisse de la fiscalité des détenteurs de capitaux et vers l'évasion fiscale. L'impôt des actionnaires n'a cessé de baisser depuis des années. Bien plus, l'évasion fiscale, en toute légalité, a été encouragée, non loin d'ici, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, etc. Si bien que les recettes de l'Etat, son budget, reposent toujours plus sur les petits contribuables, toujours moins sur les riches propriétaires. Ceux-là savent que, si les frontières sont dures à l'immigration de la faim et de la guerre, elles sont douces pour la circulation des capitaux.

4 Les banques sont devenues des conglomérats d'une puissance sans égal. Leur axe majeur est l'investissement spéculatif. Six banques se partagent plus de 80% du marché, BNP, Société générale, Crédit Agricole, LCL, Crédit Mutuel-CIC, Banque postale. À la fois banques de dépôts et banques d'investissements financiers, elles prêtent à l'Etat et font de cette dette un objet de spéculation, un marché financier sur les « dettes souveraines ».

5 La dette, en quoi est-elle un instrument de domination des plus riches et de réduction de l'économie à une austérité sans fin ? Le gouvernement donne la priorité au remboursement de la dette, à son service. Tout le PIB y passe ! Il justifie ainsi la politique d'austérité consistant à réduire les dépenses sociales, les salaires et les emplois, désignés comme responsables de la crise. Cela revient dans les faits à garantir le profit des uns et à réduire le niveau de vie des autres. D'où l'incroyable progression des inégalités.

Alors, qui doit payer la dette ? Quelles mesures ?

Mesure n° 1 : une annulation de tout ou partie de la dette spéculative, donc illégitime.

Mesure n° 2 : un allongement substantiel des durées de remboursement et un plafonnement des taux d'intérêt

Mesure n° 3 : Un impôt exceptionnel progressif sur les 10 % (ou les 1%) les plus riches, dont les recettes serviraient à rembourser par anticipation une partie de la dette.

Sortir de l'emprise des marchés financiers

L'objectif n'est pas de réduire à zéro le déficit. Il est de respecter la véritable "règle d'or" des finances publiques qui stipule qu'il est légitime de financer les investissements d'utilité publique par le déficit. Le déficit peut être utilisé pour relancer l'activité économique et réaliser des dépenses afin d'améliorer les conditions de vie des victimes de la crise.

Une fois l'activité économique relancée, la réduction des déficits publics doit se faire non pas en réduisant les dépenses sociales publiques, mais par la hausse des recettes fiscales, en luttant contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales et en taxant davantage les revenus des grandes entreprises, le patrimoine et les revenus des ménages riches, les transactions financières : c'est un choix de société.

La réduction du déficit doit aussi porter sur le budget militaire ainsi que sur d'autres dépenses socialement inutiles et dangereuses pour l'environnement comme la construction de nouveaux aéroports ou de nouvelles infrastructures autoroutières.

Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France

En revanche, il est fondamental d'augmenter les dépenses sociales, notamment pour contrecarrer les effets de la dépression économique. Il faut également accroître les investissements publics dans certaines infrastructures comme les transports en commun, les établissements scolaires, les installations de santé publique et un vaste programme de transition écologique. Une politique de relance par l'investissement public et par la demande de la majorité des ménages génère également des créations d'emplois et des rentrées d'impôts et de cotisations.

L'objectif immédiat est de ne plus dépendre du bon vouloir des marchés financiers et des agences de notation mais de garantir le financement de la dette publique à des taux modérés.

Mesure n° 4 : l'obligation faite aux banques de souscrire un quota de titres de la dette publique ou de la dette des collectivités locales, par exemple en réemploi des fonds collectés sur les livrets A.

Mesure n° 5 : l'extension du secteur bancaire public. Les Caisses d'épargne, la Banque Postale pourraient étendre leur collecte (par hausse du plafond du livret A) afin de financer les dettes publiques et locales à des taux bas mais garantis (selon l'exemple du Japon). Une institution bancaire spécialisée pourrait placer directement des titres publics ou locaux auprès des épargnants.

Mesure n° 6 : la socialisation du système bancaire dans son intégralité. Assurant de fait un service public, et bénéficiaires de garanties publiques contre la faillite, les banques devraient passer sous contrôle capitaliste des pouvoirs publics (européens, nationaux et régionaux) et être dirigées par des conseils d'administration représentatifs des parties prenantes et de la société civile ; elles procureraient des financements à taux modéré aux acteurs publics locaux et nationaux.

Les conditions à remplir

S'agissant d'investissement correspondant aux priorités publiques, l'Etat doit s'assurer (ainsi qu'aux collectivités locales et aux établissements publics) les conditions d'un financement stable et au coût maîtrisé. L'application de ces principes suppose qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

Mesure n° 7 : mettre à jour le "cadastre" de la dette en levant l'opacité sur l'identité des créanciers de l'Etat. Il faut assurer une parfaite transparence et traçabilité des transactions sur les titres de la dette publique.

Mesure n° 8 : mettre un terme à l'exode fiscal, aux paradis fiscaux, à l'optimisation fiscale des multinationales notamment par la manipulation des prix de transfert.

Mesure n° 9 : renforcer très substantiellement les moyens et les effectifs du contrôle fiscal